

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Catégorie : Référentiel	Source de la saisine : État
Avis n° 2025-25	
Date de validation 05/06/2025	Liste des données sensibles pour le SINP Nouvelle-Aquitaine pour les mousses, les lichens, les végétations et les habitats

La définition des données sensibles s'appuie sur le guide méthodologique de 2022¹

La liste des données sensibles en Nouvelle-Aquitaine, arrêtée par le Préfet de Région en janvier 2022, est en cours de révision dans le contexte de la future ouverture des données du SINP à l'open data et afin de restreindre la diffusion de données au regard des nécessités de la protection de l'environnement lorsqu'il existe un risque d'atteinte volontaire à l'espèce. Les données sont alors diffusées à une échelle ne permettant pas leur localisation précise (art. D411-21-3 du code de l'environnement).

Aucune donnée sensible n'est identifiée au niveau national pour les mousses et les lichens. Pour l'échelle régionale, le CBNSA a travaillé avec les experts : aucune espèce ne remplit les critères cumulatifs de sensibilité. **Il est proposé de ne pas avoir de données de sensibilité pour ces groupes en Nouvelle-Aquitaine.**

Aucun habitat ou aucune végétation n'est retenu sensible à l'échelle nationale. L'évaluation de la sensibilité à la diffusion de données d'occurrences d'habitats à l'échelle nationale a été réalisée en deux catégories reprises en région :

- La sensibilité à la diffusion des types d'habitats ou de végétations en tant que tels ;
- La sensibilité à la diffusion de données d'habitats liés aux espèces sensibles de la liste nationale ou régionale.

Aucun habitat ou aucune végétation en tant que telle n'est concernée par une combinaison des trois critères du guide méthodologique national. Seules les vieilles forêts et les forêts matures sont concernées : habitats très rares en plaine, menacées dans un contexte d'intensification de la production sylvicole ...

En revanche, un certain nombre d'habitats et de végétations contiennent des taxons sensibles et permettent de les identifier facilement. C'est pourquoi, il est proposé de classer en donnée sensible :

- les syntaxons dont le nom est formé par un taxon sensible (86 syntaxons, exemples : *Isoetetum boryanae*, *Butometum umbellati*, ...),

- les habitats fortement et facilement liés à un taxon sensible ou récolté. Ainsi, l'habitat UE 6210 [Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)] est prioritaire dans le cas de « sites d'orchidées remarquables » avec un risque de cueillette pour ces taxons dont une partie est déjà classée sensible et l'habitat A1-3.1.2.1 - Roches ou blocs médiolittoraux à pouces-pieds et moules et A1-3.1.4 - Roches ou blocs médiolittoraux à pouces-pieds, sont proposés au classement.

Après échanges en séance, il est décidé d'ajouter les habitats liés aux chiroptères (H1.7 mines et tunnels souterrains désaffectés ou l'HIC UE 8310 Grottes non exploitées par le tourisme)

Il est précisé que les habitats des zostères et les tourbières ne sont pas soumis à dégradation volontaire. Ces habitats ne sont donc pas proposés.

¹ Icheter, J. Robert, S., Touroult, J., 2022, Sensibilités des données à la diffusion. Guide technique du SINP, v2,0. Paris, 24p.

Le CSRPN s'interroge sur l'opportunité d'élargir la sensibilité à *Ophioglosso lusitanici-Isoetion histricis* : il sera classé en donnée sensible, car il contient un nom d'espèce sensible.

Le CSRPN N-A, réuni en séance plénière, formule à la majorité un **avis favorable pour l'absence de données sensibles pour les mousses et les lichens et pour la méthodologie de définition des données sensibles relatives aux végétations et aux habitats.**

Le Président du CSRPN N-A

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.